

ASSOCIATION DES ARTISTES DU PONTIAC – CONTRAT DE LOCATION

DIRECTIVES POUR L'UTILISATION DE L'ÉCOLE EN PIERRE

- Toute utilisation de la bâtisse par des individus ou des groupes doit être approuvée au préalable par le conseil d'administration de l'AAP.
- Avant la (les) date(s) prévue(s), les individus ou les groupes doivent soumettre par écrit (courriel ou lettre) au conseil d'administration de l'AAP une lettre décrivant quel est le but de l'usage de l'école, les dates et les heures et le nombre de participants.
- À moins d'une entente contraire, l'utilisateur payera un frais de location de 50\$/jour pour les non-membres et 40\$/jour pour les membres. Ce frais inclut la location et l'hydro et sera payable directement à l'AAP avant les dates d'utilisation de la bâtisse.
- L'utilisateur accepte de signer un contrat avant les dates prévues établissant les termes de l'utilisation de la bâtisse et une décharge de responsabilité de l'AAP.
- À moins d'une entente contraire, l'utilisateur est responsable pour toute publicité et recrutement des participants. Tout le matériel de promotion (invitations, affiches, annonces publicitaires) doit être approuvé par le conseil d'administration et doit inclure l'adresse du site web de l'association. Si les organisateurs fournissent à l'association des informations et des images en anglais et en français, ceux-ci feront la promotion de l'évènement sur le site web.

CLAUSES DE L'UTILISATION

- L'utilisateur accepte la responsabilité financière pour les dommages causés par les participants à l'évènement.
- L'utilisateur accepte la responsabilité pour l'installations des meubles et équipements et de nettoyer après l'utilisation. Ceci inclut replacer les chaises/tables et l'équipement utilisés, balayer, passer l'aspirateur, laver au besoin et enlever les ordures.
- L'utilisateur est responsable de fermer les lumières et le climatiseur et de baisser la température de la fournaise tel qu'entendu avec l'AAP.
- L'utilisateur s'assure que la bâtisse est verrouillée en tout temps lorsque celle-ci n'est pas occupée et de remettre la clé au conseil d'administration à la fin du contrat.
- Usage du téléphone : SVP, éviter de faire des interurbains à moins d'une urgence
SVP, noter tous les appels interurbains en indiquant le nom et les coordonnées de la personne responsable de l'appel. À moins que l'utilisateur attende un appel ou que l'utilisateur ait une entente avec l'association, SVP ne pas répondre au téléphone, le message allant directement à la boîte vocale.

Nom de l'utilisateur :	
Adresse :	
Téléphone / Courriel :	
Raison de la location / Nombre de Participants	
Dates / Heures de location :	
Nombre de jours / Tarif :	

J'accepte les conditions ci-haut mentionnées :

Signature _____ Date/Lieu _____

Association des artistes du Pontiac, CP 1063, Shawville QC J0X 2Y0 Courriel : info@artpontiac.com

REV 2016/04/06